

	<p>Conseil Municipal du 5 avril 2017</p> <p>Compte rendu</p>
---	--

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2017

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole – ROY Franck – BRAULT Laurent -LASGORCEIX Michel – ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier– LAFUIE Séverine – MALBRANT Michel – BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

BRETON Jacques donne pouvoir à LASGORCEIX Michel
BRAGUIER Isabelle donne pouvoir à MORIN Brigitte
GOUYETTE Isabelle donne pouvoir à TRINQUARD Béatrice

Absents excusés :

BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre - CANNAUD-CARDOSO Christelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel MALBRANT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 20/02/2017:

Aucune observation n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire

Aucune communication

Ordre du Jour :

2017-26- Comptes administratifs 2016 et affectation des résultats

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence du Conseil à M. DUBOIS Gaëtan, doyen de l'assemblée, lequel est régulièrement désigné à l'unanimité par le Conseil pour procéder à la présentation des comptes administratifs pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

Compte administratif Commune

- Affectation du résultat fonctionnement au besoin de financement (art 1068 – investissement recettes) : 601 412.67 €
- Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2017 (art 002) : 328 643.21 €
- Déficit d'investissement à reporter au budget 2017 (art 001) : 197 045.03 €

Compte administratif Photovoltaïque :

- Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2017: 12 900.27 €
- Excédent d'investissement à reporter au budget 2017 : 23 216.93 €

Compte administratif Lotissement Communal :

- Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2017 : 600.00 €
- Déficit d'investissement à reporter au budget 2017 : 279 892.05 €

Compte administratif Assainissement :

- Excédent de fonctionnement 2017 : 1 165 246.79 €
- Déficit d'investissement 2017 : 251 513.77 €

Il est rappelé que la compétence assainissement a été transférée au 01/01/2017 à la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut ; les résultats de ce service feront donc l'objet prochainement d'un transfert à la CAPC.

De même, les prêts afférents à cette compétence, à savoir :

-Prêt Crédit Agricole n°LT040200

-Prêt Agence de l'Eau n°2004040032

sont transférés à la CAPC au 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratifs 2016 et les affectations des résultats tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence du Conseil.

2017-27 - Approbation des comptes de gestion 2016 du Trésorier

Monsieur le Maire informe le Conseil que les comptes de gestion présentés par Madame LEBRUN, Trésorière Municipale, sont conformes aux comptes administratifs et propose donc de les adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion 2016, dressés par la Trésorière municipale.

2017-28 - Vote des taux d'imposition 2017 :

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, le vote des taux d'impositions communaux pour l'année 2017 ; plusieurs simulations ainsi que leurs incidences financières ont été transmises aux membres du Conseil Municipal lors de la commission des finances du 23 mars 2017.

Au vu des éléments présentés et compte tenu du contexte économique difficile mais aussi de l'augmentation constante des charges et de la diminution des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation modérée de chacun des taux, à savoir 1 %.

Monsieur le Maire ajoute préférer une augmentation constante mais modérée plutôt qu'une hausse importante et brutale pour effectuer un rattrapage si besoin était.

	<u>Taux 2016</u>	<u>Variation</u>	<u>Taux 2017</u>
Taxe d' Habitation	11.46 %	1 %	11.57 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	12.57 %	1 %	12.70 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	32.56 %	1%	32.89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (19 voix pour et 1 voix contre), décide d'appliquer une augmentation de 1 % des 3 taux communaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur propriétés bâties et taxe foncière sur propriétés non bâties) pour l'année 2017.

2017-29 - Vote de la participation des communes qui acceptent la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques de Dangé-Saint-Romain- année scolaire 2017-2018

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle que les services scolaires publics de la commune de Dangé-Saint-Romain accueillent des enfants de communes dans l'incapacité d'offrir ce service à leurs administrés. Il convient donc de voter le montant de participation pour l'année scolaire 2017-2018 correspondant à ces frais de scolarité.

Monsieur le Maire propose que la somme demandée aux communes qui acceptent la scolarisation d'enfants dans les écoles publiques de Dangé-Saint-Romain soit conforme au coût d'un élève de l'école publique.

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire la somme de **790€ pour un enfant scolarisé en maternelle** et **380€ pour un enfant scolarisé en primaire**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte les montants proposés ci-dessus au titre de la participation des communes acceptant la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques de Dangé Saint Romain pour l'année scolaire 2017-2018.

2017-30 - Vote de la contribution obligatoire à l'OGEC (Ecole Saint Gabriel) – année 2017

Nathalie MARQUES-NAULEAU ne prend pas part au vote.

Au titre de la contribution obligatoire versée aux écoles privées sous contrat, Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire les montants votés l'an passé, conformément aux calculs du coût d'un élève de l'école publique, soit :

- Montant par enfant, domicilié à Dangé-Saint-Romain, scolarisé en maternelle St Gabriel : 790€
- Montant par enfant, domicilié à Dangé-Saint-Romain, scolarisé en primaire St Gabriel : 380€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les contributions obligatoires, exposées ci-dessus, versées à l'OGEC pour les enfants domiciliés sur Dangé-Saint-Romain et scolarisés à l'école Saint Gabriel en 2017 .

2017-31 - Vote de la subvention 2017 au CCAS

Tel qu'exposé en commission des finances, Monsieur le Maire propose de verser en 2017, une subvention de 7 000 € au CCAS, conformément aux besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de 7 000 € au CCAS pour l'année 2017.

2017-32 – Participation de la commune aux travaux du Foyer Résidence – attribution d'une subvention à Habitat de la Vienne

Conformément aux engagements pris lors d'un précédent conseil, Monsieur le Maire propose le versement de la participation de la commune dans le cadre du programme de travaux de rénovation du Foyer Résidence (rénovation des salles de bains).

Le montant total des travaux est de 240 000 € ; la subvention de la commune de Dangé Saint Romain pour la réalisation de ces aménagements est de 24 000 € (soit 10 % des travaux) et sera versée à Habitat de la Vienne.

Ce subventionnement s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre Habitat de la Vienne, la CARSAT et la commune de Dangé Saint Romain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention d'investissement de 24 000 € à Habitat de la Vienne pour la réalisation des travaux de rénovation des salles de bains au Foyer Résidence.

2017-33 - Vote des subventions 2017 aux associations

Monsieur le Maire soumet au conseil le vote des subventions aux associations et écoles pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la nécessité de maîtriser les dépenses communales dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat, de reconduire les subventions versées l'an passé, excepté :

- Etoiles Dangéennes : demande de subvention de 100 € accordée ; l'an passé l'association n'avait pas sollicité de subvention
- Comité des fêtes de Dangé Saint Romain : pas de subvention sollicitée pour 2017, compte tenu de la diminution des manifestations prévues en 2017
- AFR Saint Gervais : octroi d'une subvention de 2 500 € ; cette subvention précédemment versée par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou fait désormais partie des compétences de la commune de Dangé Saint Romain, compte tenu de son lien avec l'enfance et la jeunesse. Il est précisé que la commune de Dangé Saint Romain percevra dans son attribution de compensation versée par la CAPC cette somme de 2 500 €.
- Les subventions versées à Solidarité Paysans et au Conciliateur sont augmentées de 50 € à 75 €.

Un courrier de notification de la subvention votée sera envoyé aux associations tout en précisant que la commune souhaite rester attentive à toute demande particulière ou exceptionnelle pour un projet défini ou pour équilibrer le budget d'une association en difficulté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations et écoles telles que présentées au conseil. Il est précisé que les conseillers municipaux Présidents d'associations ne peuvent pas prendre part au vote de la subvention concernant leur association.

2017-34 - Vote du budget primitif 2017 communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget communal 2017 exposée en commission des finances le 23 mars 2017.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Il est exposé au conseil les diminutions de dotations de l'Etat : la DGF de la commune connaîtra une nouvelle diminution cette année ; ainsi, sur une période de 7 ans (entre 2010 et 2017), la DGF aura diminuée de 44 %, ce qui nécessite que la municipalité poursuive une gestion raisonnée.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2017 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 684 303.21 €
- Section d'investissement : 1 347 045.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif communal 2017 présenté ci-dessus.

2017-35 – Vote du budget primitif 2017 photovoltaïque

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget photovoltaïque 2017 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 23/03/2017.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2017 du service photovoltaïque qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 49 304.27 €
- Section d'investissement : 45 760.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif photovoltaïque 2017 présenté ci-dessus.

2017-36 – Vote du budget primitif 2017 lotissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget lotissement 2017 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 23/03/2017.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2016 du service lotissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 281 102.05 €
- Section d'investissement : 280 492.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif lotissement 2017 présenté ci-dessus.

2017-37 – Vote du budget primitif Enfance-jeunesse / accueils de loisirs (ALSH) 2017

Suite à la reprise par la commune de Dangé Saint Romain de la gestion des Accueils de Loisirs (3 structures) depuis le 01/01/2017, monsieur le Maire propose de voter le BP 2017 du budget ALSH.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEBORT qui présente la proposition de budget enfance-jeunesse (ALSH) 2017 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 23/03/2017.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2017 du service enfance-jeunesse (ALSH) qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 586 885.06 €
- Section d'investissement : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif enfance-jeunesse (ALSH) 2017 présenté ci-dessus.

2017-38 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués – actualisation de l'indice brut terminal

Compte tenu du changement d'indice brut terminal de référence pour les indemnités des élus, les services de la trésorerie et de la Préfecture sollicitent l'actualisation de notre délibération du 16/03/2016. Ainsi il n'est plus fait référence à la valeur de l'indice (précédemment 1015), mais à « l'indice brut terminal de la fonction publique », afin que les actualisations d'indices puissent s'appliquer sans nouvelle délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la modification de la délibération du 16/03/2016 relative aux indemnités des élus, afin d'intégrer l'actualisation des indices de rémunération et faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est donc procédé à la modification du tableau des indemnités des élus.

2017-39 – Collège Bellevue – Demande de subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par le collège Bellevue sollicitant l'octroi d'une subvention pour le voyage scolaire « de Verdun à Strasbourg » organisé pour les classes de 3^{ème} du 2 au 6 avril 2017.

Il est précisé que 17 élèves domiciliés sur notre commune participeront à ce voyage scolaire.

Conformément aux subventions versées pour des séjours identiques, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 50 € par élève domicilié sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 850 € (soit 50 € par élève) pour le voyage scolaire organisé en avril 2017.

2017-40 – Fermeture de classe à l'école primaire PERGAUD – avis du conseil

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de l'inspecteur académique reçu le 20 février dernier par lequel il est notifié à la commune la fermeture du 4^{ème} poste de l'école primaire PERGAUD.

Monsieur le Maire déplore que malgré les contacts pris avec l'inspection et l'envoi de courriers par la commune et l'association des parents d'élèves, la décision de fermeture de classe ait été maintenue.

L'ensemble du conseil fait part de son opposition à la fermeture d'une classe à l'école primaire et rappelle son attachement au maintien d'effectifs raisonnés permettant des conditions d'apprentissage favorables aux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désapprouve la fermeture d'une classe à l'école PERGAUD à la rentrée 2017-2018.

2017-41 – Eaux de Vienne-Siveer – adhésion de la commune d'Availles Limouzine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18;
Vu les statuts du syndicat entérinés par arrêté préfectoral n°2016-D2/B1 -035 du 21/12/2016 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne - Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 décembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer » à compter du 01/01/2018.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **accepte la demande d'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne - Siveer » ;**
- **autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.**

2017-42 – ALSH Ingrandes Sur Vienne – Facturation aux familles d'une majoration de 5 € pour animation exceptionnelle

Dans le cadre de sorties exceptionnelles (Futuroscope, Laser Max ...) organisées par l'Accueil de Loisirs d'Ingrandes Sur Vienne, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'application d'une majoration de 5 € facturée aux familles.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (19 voix pour et 1 voix contre), le Conseil Municipal adopte une majoration de 5 €, facturée aux familles fréquentant l'ALSH d'Ingrandes Sur Vienne, lors de sorties exceptionnelles.

2017-43 – ALSH / activités culturelles de Mondion – demandes de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Les Portes du Poitou organisait différentes animations manuelles, artistiques et culturelles chaque été sur la commune de Mondion.

Suite à la reprise de la gestion des accueils de loisirs par la commune de Dangé Saint Romain au 01/01/2017, il a été décidé, en accord avec le comité de pilotage enfance-jeunesse, de poursuivre l'organisation de ces ateliers qui rencontrent un vif succès et participent au développement culturel en milieu rural.

Pour l'été 2016, 41 personnes ont fréquenté les ateliers pour un budget global de 8520.14 € alloué par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou.

Désormais, ces activités seront financées par le budget accueils de loisirs ; l'enveloppe attribuée pour l'année 2017 est de 2 500 €.

Cette animation pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **approuve l'organisation des activités culturelles à Mondion durant l'été 2017;**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour cette activité.**

2017-44 – Motion de soutien Hôpital Nord Vienne, Châtelleraut-Loudun

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adressée par le comité de défense et de développement de l'hôpital Nord Vienne.

Le conseil municipal de Dangé saint Romain a pris connaissance de la suppression de 30 postes, la fermeture de 22 lits en chirurgie et le gel de 10 de lits de maternité à l'hôpital de Châtelleraut et ces décisions ne font qu'aggraver les conditions de travail des personnels hospitaliers, déjà en situation de flux tendu, et la prise en charge des patients.

L'importante manifestation dans les rues de Loudun le 14 février dernier, rassemblant les personnels hospitaliers, les habitants, les élus montre l'attachement de la population à l'hôpital public. Elle souligne l'extrême sensibilité de cette dernière face aux difficultés rencontrées du fait des politiques d'austérité qui minent l'hôpital depuis plusieurs années et à leurs conséquences, notamment en terme d'accès à des soins de qualité et de proximité.

Pour nos communes rurales, le groupement hospitalier Nord Vienne, avec les 2 établissements de Châtelleraut et Loudun, doit être doté des moyens financiers et humains nécessaires pour assurer un égal accès à un service public de soins répondant aux besoins de notre époque.

Cet établissement public est vital sur notre territoire où la population vieillit et où le faible pouvoir d'achat de nos concitoyens conduit déjà à des renoncements aux soins.

Par conséquent le conseil municipal de Dangé Saint Romain demande au gouvernement :

- de geler la baisse continue de tarification des actes médicaux,
- de revenir sur le système de tarification des actes médicaux (T2A) dont on voit les conséquences désastreuses sur les budgets des hôpitaux,
- d'assurer une aide particulière en 2017 au groupe hospitalier nord Vienne, permettant de renoncer aux suppressions de postes annoncées, afin de conserver une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire Nord Vienne,

- d'affecter, en complément d'un SMUR 24/24, un hélicoptère SAMU 24/24, indispensable à la sécurisation de l'accès aux soins sur Loudun et Châtelleraut.

Le conseil municipal demande également la tenue, dans l'urgence absolue, d'une concertation réunissant les premiers responsables de l'hôpital, de l'ARS, des élus politiques du territoire, des syndicats de salariés concernés et du comité de défense et de développement de l'hôpital Nord Vienne Châtelleraut-Loudun.

Copies de la motion aux parlementaires du département de la Vienne et au Président de l'ARS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la motion présentée ci-dessus en soutien à l'hôpital Nord Vienne, Châtelleraut-Loudun.

Questions diverses - Informations

DENOMINATION GYMNASSE DE BUXIERES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'Espoir Sportif, sollicitant l'accord du conseil pour dénommer le gymnase, en hommage au fondateur de l'association, à savoir Frère Paul LANDREAU.

Le conseil municipal approuve cette proposition et accepte que le gymnase de Buxières porte le nom de **Paul LANDREAU**.

ANIMATIONS

- 14/05/17 : Les Naturelles avec plus de 50 exposants et animations

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le 17 mai 2017 à 18h30

La séance est levée à 20h45